# **GICPER**



### **LE PROGRAMME**

« Comprendre REACH sans être expert »

Comprendre REACH est essentiel pour identifier et mener à bien vos obligations réglementaires !



**Introduction :** Selon votre position dans la chaine d'approvisionnement et selon le statut de votre produit, vos obligations réglementaires vis à vis de REACH et CLP vont différer.

Il est essentiel de les identifier pour savoir où aller et quelles actions mettre en place dans vos entreprises pour assurer votre conformité réglementaire et sécuriser votre business.

**Objectif de la formation :** L'objectif de cette session est de permettre aux industriels de mieux appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n° 1907/2006 afin d'être en capacité d'anticiper sereinement l'échéance d'enregistrement 2018 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires.

**Public visé :** Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, ...

**Prérequis:** Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

**Moyens pédagogiques:** Supports de présentation (1 fascicule par personne) + projection présentation sur vidéoprojecteur

**Modalités d'évaluation des acquis:** Un cas pratique, un quizz et une restitution orale sont demandés aux stagiaires lors de la formation.

ATOUT REACH sous l'égide du GICPER

Association loi de 1901

Siège social : 14 rue de la République 92800 Puteaux

E-mail: info@atoutreach.fr

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous n°11 92 16121 92 auprès du préfet de la région lle de France.





#### Programme de la journée

#### 1ère partie : Présentation du règlement REACH

- 1. Introduction générale
- 2. Le rôle des différents acteurs et les statuts des produits
- 3. Les processus de REACH
  - L'enregistrement
  - L'évaluation
  - L'autorisation
  - La restriction
- 4. Les différentes listes réglementaires
- 5. Les obligations des différents acteurs
- 6. Les obligations liées aux articles
- 7. Le site de l'ECHA et le site de l'INERIS
- 8. Conclusion / QCM

Intervenant : Jérémy Delvigne

Participants: max 10

Horaires: 9 h00 – 17h (7 heures)

Livrable Livrets (diaporama présenté)

Lieu: La Défense (92)

#### 2ème partie : A la carte

- Le Règlement CLP
- L'échéance REACH 2018
- La FDS
- Les scénarios d'exposition (SE) et la FDS-étendue
- Impact de REACH sur les différents services de l'entreprise
- Articles : Application du seuil des 0,1% (m/m)
- Exercice : Mise en place d'un questionnaire fournisseur
- Enregistrement Statistiques
- Exemples de NC remontées par les autorités

Le GICPER est reconnu organisme de formation (numéro déclaration activité: 11 92 16121 92). Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de formation de votre entreprise et être financées par votre OPCA.

#### Capacités et compétences professionnelles visées :

- Savoir comment fonctionne le règlement REACH et comment s'imbrique les différents processus
- Identifier les obligations réglementaires REACH applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer

ATOUT REACH sous l'égide du GICPER

Association loi de 1901

Siège social : 14 rue de la République 92800 Puteaux

E-mail: info@atoutreach.fr

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous n°11 92 16121 92 auprès du préfet de la région lle de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## **GICPER**



### LE FORMATEUR ET ANIMATEUR

La journée sera animée par Jérémy DELVIGNE, formateur et consultant ATOUT REACH :



Ingénieur HSE et membre de l'équipe d'ATOUT REACH depuis janvier 2015, Jérémy DELVIGNE gère l'activité formation REACH /CLP de la structure et réalise en parallèle diverses prestations (audits de conformité, dossiers d'enregistrement, FDS et analyse des scénarios d'exposition,...)

Avant de rejoindre ATOUT REACH, il a acquis une expérience pratique durant 4 années dans les secteurs de l'automobile et du traitement de l'eau. Il a pris en charge les missions suivantes : animation certification ISO 14 001, analyse de l'exposition des salariés aux risques chimiques et mise en œuvre des moyens matériels et organisationnels adaptés. Dans

ce cadre, il a travaillé sur les principales réglementations relatives aux produits chimiques (REACH, CLP) et aux risques afférents (TMD, ATEX, sécurité incendie...).